



Interpellé pour vitesse excessive, inutile de tenter de contrer ou d'amadouer le représentant des forces de l'ordre. Pensez à organiser votre défense. Ces tuyaux d'avocat peuvent aider à atténuer la sanction, voire vous sauver la mise. Certains sont à votre portée, d'autres, moins faciles, requièrent un sacré sang-froid...

Interpellation radar

organisez le

LE RADAR ÉTAIT MAL POSITIONNÉ

Depuis fin 2007, la polémique sur les radars hors la loi a fait couler beaucoup d'encre. Mais les juges prennent rarement le parti des automobilistes. Toutefois, des chanceux nantis d'un dossier en béton ont obtenu la relaxe. Alors, si vous doutez de la vitesse retenue par la maréchaussée, rassemblez les preuves.

→ **LE CONSEIL** Retournez sur le lieu de positionnement du cinémomètre, et prenez un maximum de photos: le véhicule de police n'est pas parallèle à la route, il est placé dans un virage ou à moins de 50 mètres d'une courbe, dans une pente raide, sans recul possible d'au moins 25 mètres pour le jalonnage, etc. De quoi contester, assisté d'un avocat.

LES CONDITIONS DE CONTRÔLE ÉTAIENT CONTESTABLES

Les mesures ont pu être faussées pour différentes raisons: obstacle à la visée radar (vous l'avez vraiment vu, mais trop tard), visibilité réduite, mauvais temps (brouillard, pluie, nuit...).

→ **LE CONSEIL** Faites consigner vos remarques sur le carnet de l'agent, y compris si celui-ci était caché dans un fourré, derrière un talus... des branches pouvant avoir gêné la vue. Un avocat saura en tirer parti si le jeu en vaut la chandelle: après sa plaidoirie, étayée par les textes de loi et la notice d'utilisation du matériel, la relaxe devrait suivre.

L'avocat, un atout majeur

→ Comme 90% des contestations sont rejetées par les officiers du ministère public (OMP), le juge est un passage obligé et l'avocat, un passeport pour la relaxe. Si la faute relève du tribunal de police, comptez de 500 à 600 € d'honoraires en régions et 1500 € en région parisienne. Voici des raisons d'y recourir:

- **Votre permis est en jeu.** Vous devez mettre toutes les chances de votre côté...
- **Vous allez récupérer vos douze points.** Il fera trainer jusqu'à cette précieuse échéance.
- **Il connaît la loi.** Votre dossier sera étayé de jurisprudences et des justificatifs ad hoc.
- **Il maîtrise le jargon.** Et saura tirer parti des remarques notées sur le carnet d'observations.

DEUX VOITURES SEMBLABLES

Se faire intercepter pour un excès de vitesse qu'on est "absolument certain" de ne pas avoir commis, c'est rageant... mais pas exceptionnel. Il vous semblait bien avoir respecté la limitation. Le vrai fautif ne serait-il pas plutôt cet autre véhicule qui vous a alors doublé?

→ **LE CONSEIL** Évitez d'abord de mettre en doute les compétences du policier en lui disant qu'il

s'est trompé de cible. En revanche, expliquez-lui (poliment) que vous avez été dépassé par une voiture identique à la vôtre, d'où cette possible confusion. Et si vous avez du sang-froid à revendre, précisez le numéro d'une partie de l'immatriculation de "l'autre", qu'elle soit réelle (quelle mémoire!) ou fictive, pour appuyer vos dires. Ensuite, faites impérativement noter votre remarque sur le carnet de déclarations.

LA RÈGLE DES TROIS "NE PAS"

Par les temps qui courent, ce n'est pas l'amende qui inquiète le plus, mais la menace du retrait de point(s). À la moindre interpellation, observez ce triple principe. Sans lui, aucune chance.

- **Ne pas reconnaître la faute.** Être de bonne foi ici est rarement une bonne idée.

■ **Ne pas signer.** Une griffe valide le PV et compromet vos chances de contestation. Pas très cohérent devant le juge.

- **Ne pas payer.** Et ce, sous aucun prétexte. Le règlement de la contravention vaut reconnaissance de l'infraction, et annule tout recours.

bénéfice du doute

VOUS NE CONDUSIEZ PAS

Si votre auto n'est pas suffisamment courante pour entrer dans le scénario ci-contre ("Deux voitures semblables"), il y a une autre possibilité. La condition: au moins deux personnes très culottées dans l'auto, qui ont vu le radar mais trop tard.

→ **LE CONSEIL** N'attendez pas d'être stoppé par les forces de l'ordre. Aussitôt radarisé, arrêtez-vous dans des conditions optimales de sécurité (au mieux, sur une aire de repos, un parking). Puis descendez avec le ou les passagers de la voiture avant que les policiers arrivent. À leur question: "qui conduisait?", chacun répondra ne vouloir en aucun cas désigner le conducteur. sûr, ça va beaucoup plaire, et vous risquez d'y passer du temps. Mais si vous n'en démerdez pas, vous échapperez au retrait de point(s). Une fois au tribunal, seule l'amende sera due par le titulaire de la carte grise. Elle risque juste d'être maximale (750 €, ou 1500 € pour un grand excès de vitesse).

EN BREF!

Le bénéfice du doute

- **Ne reconnaissez jamais** être l'auteur de l'infraction.
- **Soyez très attentif** aux conditions du contrôle.
- **Faites noter vos remarques** sur le carnet de déclarations.